

1. GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions forment un tout. Toute commande vaudra l'acceptation des dites conditions et les parties y seront soumises dès acceptation de cette commande. Ces clauses l'emporteront sur toutes clauses contraires.

2. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

INFINÉA conserve la propriété exclusive du matériel livré jusqu'au paiement complet du prix facturé. Ce matériel sera considéré comme conservé jusqu'à cette date et l'acheteur supportera le risque des dommages que le matériel pourrait subir pour quelque cause que ce soit. **Le transfert de la propriété des marchandises vendues intervient au jour du paiement intégral du prix.** A défaut de ce dernier, la revendication pourra s'exercer sur celle-ci conformément aux dispositions de la loi 80-335 du 12 mai 1980 et de la loi 85-98 du 25 janvier 1985. Tout acompte versé nous restera acquis à titre de premiers dommages et intérêts.

3. COMMANDE

Toute commande verbale devra être confirmée par écrit, c'est à dire par courrier, télécopie.

Toute annulation de commande par l'acheteur devra obligatoirement faire l'objet d'une confirmation écrite.

4. PRIX ET VALIDITÉ

Tous nos prix sont indiqués en Euros hors taxes, T.V.A. en sus, franco de ports et d'emballage (sauf indications contraires).

INFINÉA se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment et sans préavis si la conjoncture des prix des matières, des composants et tous les produits dérivés et utiles à la fabrication de ses produits venait à augmenter.

Les prix indiqués sont valables en France métropolitaine. Pour les DOM-TOM et l'export, prix sur devis.

5. FACTURATION

Les factures sont émises en deux exemplaires.

6. FRAIS ET DÉLAI DE LIVRAISON

Les frais de livraison sont inclus (hors express) dans le prix hors taxes de chaque produit pour le marché français, hors commande spécifique.

Les délais de livraisons ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont tenus dans la limite du possible. Ils sont confirmés par notre société lors de la réception du bon de commande. Les retards de livraison ne peuvent, en aucun cas, justifier l'annulation de la commande de l'acheteur, ni donner lieu à des dommages et intérêts.

7. PÉNALITÉ

Toute somme, non réglée à la date d'échéance, sera majorée de pénalité d'un montant équivalent à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à l'échéance du paiement de la facture concernée.

8. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les conditions de paiement sont les suivantes :

- Pour toute commande inférieure à 150 € HT, votre règlement sera comptant à réception de facture.
- Pour toute commande supérieure à 150 € HT, votre règlement se fera par traite ou chèque à 30 jours fin de mois.

Vente CEE et Export :

- Règlement à la commande par CB ou virement

Tout règlement doit être libellé à l'ordre de INFINÉA.

9. CONDITIONS ET DÉLAIS DE LIVRAISON

Les livraisons seront effectuées à l'adresse indiquée sur votre bon de commande. Les délais de livraisons commencent à courir dès l'envoi de l'accusé de réception de commande. Ces délais sont donnés à titre indicatif et sans engagement. Un retard de livraison ne peut justifier l'annulation de la commande ni donner lieu à indemnités ou pénalités. Les risques afférents au matériel sont transférés à l'acheteur dès cette prise en charge, même en cas de livraison franco. Le matériel n'est assuré que sur instruction expresse et aux frais de l'acheteur.

10. RÉCLAMATIONS ET GARANTIES

Les réclamations concernant les défauts ne pourront être prises en considération que si les réserves ont été formulées à l'encontre du transporteur et si l'acheteur nous a confirmé ces réserves par écrit dans les 24 heures suivant la réception de la marchandise.

En cas de vice caché, la réclamation écrite devra être faite immédiatement après constatation du défaut. Il appartient à l'acheteur de faire la preuve qu'il s'agit effectivement d'un vice caché.

En cas de réclamation justifiée, faite dans les délais, les marchandises affectées d'un vice seront, à notre choix, remplacées gratuitement, ou leur prix sera restitué à l'acheteur. Toutes autres prétentions, comme par exemple dommages et intérêts ou rabais, sont exclues, quelque soit la raison juridique.

Notre garantie ne couvre pas : (I) les dommages causés par une mauvaise installation, ou utilisation, les modifications ou réparations faites par un tiers non autorisé ou vous-même, (II) les dommages dus à une cause externe, (III) l'adéquation du Produit à tout usage particulier, (IV) les Produits Tiers, Logiciels et Matériels Intégrés spécifiés par vous ; la garantie ou licence étant directement assurée/envoyée par leur constructeur ou éditeur. Ces exclusions ne font pas obstacle à la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 et suivants du Code Civil, si le Produit est vendu à un Consommateur.

11. RETOUR

INFINÉA peut s'engager à accepter le retour de matériels qui ne correspondraient pas exactement à ce que l'acheteur en attendait.

Les frais d'emballage et de transport, à l'aller comme au retour, sont à la charge de l'acheteur.

La demande de retour doit être formulée au plus tard dans les 30 jours ouvrables suivant la réception du matériel par l'acheteur.

Le matériel retourné doit être dans un état rigoureusement neuf et dans son emballage d'origine.

12. CONTESTATION

Tous litiges nés de l'exécution du présent contrat et de ses conséquences, quelles qu'elles soient, relèveront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Annonay (07500) même en cas de pluralités des parties.

13. SERVICES

Ils sont fournis par nous ou nos Prestataires. Les délais d'intervention sont estimatifs et dépendent de l'éloignement, l'accessibilité du Produit et de la préparation du site. Le service peut être fourni par téléphone ou Internet. Le dépannage a lieu à notre choix dans vos locaux ou dans les nôtres. INFINÉA reste propriétaire des Produits ou pièces remplacées, et vous les facturera s'ils ne nous sont pas retournés sur simple demande.

Sauf si indiqué dans l'Offre de Service, sont exclus du Service les : travaux effectués en dehors des heures ouvrées, les week-ends ou jours fériés, composants exclus de garantie, modifications ou déplacements de configurations, maintenance préventive, consommables, disquettes, travaux qu'INFINÉA n'estime pas nécessaire, environnement électrique, transfert de données ou logiciels, virus. Les Produits Tiers sont réparés conformément à la garantie de leurs constructeurs ou éditeurs.

14. LOGICIELS

Vous acceptez que les Logiciels qui ne sont pas édités par INFINÉA vous soient fournis selon les termes de la licence et de la garantie de leurs éditeurs. Les licences de Logiciels sont jointes au Produit et vous devez vous y conformer.

15. VOS OBLIGATIONS

En tant que Client, vous êtes responsables : (I) de votre propre choix du Produit et de son adéquation à l'usage que vous en ferez, (II) de vos frais téléphoniques et postaux lorsque vous contactez INFINÉA, (III) des Matériels Intégrés, leurs performances et licences d'utilisation, (IV) de l'exécution des pré requis techniques avant nos prestations, de la sauvegarde et confidentialité de vos données, (V) des déclarations réglementaires vous incombant.

Vous devez à nos personnels toute la courtoisie raisonnable, les informations, la coopération et les facilités d'accès propres à permettre l'exécution rapide de nos engagements ; faute de quoi nous en serions libérés.

Nous nous réjouissons de vous avoir comme Client.



SARL au capital de 10 000 €

INFINÉA

75, Chemin de l'île
07130 SOYONS – France
Tél. : +33 (0)4 75 57 75 93
Fax. : +33 (0)4 75 43 96 45
Email : info@infinea.fr